
LA QUALITÉ, LE STATUT ET LA PERCEPTION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Elke Laur*

*« Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone,
la langue française permet au peuple québécois d'exprimer
son identité. »*

Préambule de la Charte de la langue française.

La qualité et le statut de la langue française, les deux principaux piliers de la législation linguistique québécoise, sont édifiés depuis vingt-cinq ans dans la Charte de la langue française. Mais ce sont des piliers fort inégaux. Le « statut de la langue française », auquel est consacrée la première partie de la Charte – pas moins de neuf chapitres et de 98 articles législatifs –, occupe en effet une place considérable si on le compare à cet autre fondement qu'est la « qualité de la langue », mentionnée à peine quatre fois dans tout le texte¹. La promotion du statut et celle de la qualité de la langue française au Québec jouissent donc d'un traitement fort différent dans l'énoncé de la Charte, même si ces deux objectifs sont indéniablement reliés.

* Elke Laur est chercheuse à l'Office québécois de la langue française.

¹ Il s'agit surtout d'assurer et d'améliorer la qualité de la langue française, sinon, en co-mention avec le statut, d'observer et de surveiller la situation linguistique : 1) Préambule : « L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la *qualité* et le rayonnement de la langue française »; 2) Article 116 : « Les commissions linguistiques instituées par l'Office ou par les ministères et organismes ont pour mission : a) d'assister les ministères et organismes en matière d'amélioration de la *qualité* de la langue française »; 3) Article 188 : « Le Conseil doit : b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa *qualité* et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions »; 4) Article 189 : « Le Conseil peut : a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la *qualité* de la langue française ».

La qualité et le statut

La Charte, réponse politique aux travaux de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme et de la Commission d'enquête sur la situation du français et sur les droits linguistiques au Québec, s'articule – en simplifiant – autour d'au moins trois aspects de la vie sociale du Québec des années 1970 : 1) la dénatalité des francophones à partir des années 1960 et l'assimilation croissante des immigrants à la culture anglophone et à la langue anglaise déclenche une inquiétude quant à la situation **sociodémographique** du français au Québec. Cette « linguasclérose » affaiblit la position déjà très minorisée de la langue française en Amérique du Nord; sa survie démographique n'est plus garantie. Pour maintenir le bassin francophone indispensable à cette survie, la Charte oblige par exemple les enfants à être scolarisés en français si leurs parents n'ont pas fréquenté une école anglophone canadienne². 2) Le deuxième aspect est **socioéconomique** et touche à la faible représentation des francophones dans les échelons supérieurs de la société. L'inégalité sociale entre « Canadiens français » et anglophones au Québec est un fait historique (Dickinson et Young, 1995, entre autres) et connu (Laur, 2002). L'un des principaux objectifs de la Charte est donc de parvenir à ce que les francophones soient représentés à « tous les niveaux hiérarchiques ». La présence du français et de francophones aux échelons supérieurs de la société (surtout commerce et haute finance, mais aussi indirectement élite mondaine³ et politique) est vue comme une condition de « réappropriation » de ses propres moyens de contrôle politique, social et socioéconomique. C'est une révolte contre la domination linguistique et symbolique des anglophones, un « rééquilibrage compensatoire » à travers un rehaussement du statut socioéconomique. 3) Le dernier aspect est **sociolinguistique**. Il émane de l'écart ressenti par l'élite canadienne-française ainsi que par les anglophones entre le français parlé au Québec et celui parlé en France. Comme tout écart à une norme sociale (esthétique, vestimentaire, proxémique ou autre), celui-ci est perçu comme une déviation, voire une aberration. Cette perception du français parlé au Québec a des racines profondes et lointaines. Dès la fin du XIX^e siècle, l'élite francophone nourrit déjà des inquiétudes quant à la qualité de la langue française (voir surtout Bouchard, 2001 et Aléong, 1981), inquiétudes qui aboutissent à l'émergence, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, de différents mouvements, organismes ou institutions pour la sauvegarde du français en Amérique du Nord. La survie et la dégradation de la langue française, donc sa « mauvaise » qualité, vont de pair dans les discours. La menace démographique que font peser la dénatalité croissante des francophones, d'une part, et la forte assimilation des immigrants au milieu anglophone, d'autre part, est amalgamée à un défaitisme face au « patois » canadien-français qui persiste au-delà de la fameuse polémique autour du « joual » dans les années 1960. On exige un « français correct », un français « de valeur », un français « de qualité ». Mais de quoi s'agit-il exactement?

² La loi 104 modifiant la Charte de la langue française, adoptée en mai 2002, a ajouté des clauses supplémentaires restreignant l'accès à l'école anglaise.

³ Une élite francophone a toujours existé, mais elle a été peu nombreuse et formée d'un double héritage français : clérical et aristocratique.

La notion de « qualité » n'a de sens en linguistique que par rapport à une norme, laquelle est linguistiquement arbitraire, mais socialement motivée. C'est dans la perception de cette norme que l'essence d'une qualité linguistique réside, puisqu'aucune langue et aucun parler ne pourrait être jugé ou évalué sans repère social⁴. La forme linguistique d'un parler ne prend donc de sens que si une valeur sociale lui est attribuée. Plus un parler s'écarte de la norme, moins on lui accorde le sceau de la « qualité ».

Le standard du français parlé en France est habituellement accepté et perçu comme norme linguistique au Québec (Laforest, 1997 : 9), même si l'enquête de la commission Gendron annonce déjà à la fin des années 1960 la naissance d'une « norme publique de la langue parlée ». La langue parlée n'étant qu'une suite de sons dans l'éphémère dimension du temps, c'est une référence écrite pour le français québécois qui fait défaut. Ainsi, en 2001, l'instrumentalisation d'un français en usage au Québec reste encore à l'état de recommandation⁵. Ce qui veut dire pour le français parlé au Québec que la norme écrite par rapport à laquelle il est jugé ou évalué est loin de son usage, aussi bien géographiquement que socialement. Le parler québécois, si souvent déconsidéré en patois, voire en langue verte, porte donc un stigmate qu'il hérite de l'histoire sociale de ses locuteurs. Le français québécois est donc porteur de la position sociale de ses locuteurs – évaluée par rapport à celle occupée par une certaine élite française, parisienne, lointaine.

Améliorer la qualité d'un parler, ce serait donc logiquement rendre ce parler socialement plus acceptable, lui donner une valeur sociale propre, reconnaître ses caractéristiques particulières, pour qu'il rejoigne les critères d'une norme⁶. Néanmoins, l'adoption d'une norme importée d'ailleurs (et donc d'une certaine manière artificielle) entraîne un ajustement systématique de toutes les caractéristiques linguistiques par remplacement, correction et suppression⁷. Tout au long du XX^e siècle, le stigmate social du français québécois devient dans la bouche de quelques puristes un stigmate linguistique : ce sont les caractéristiques linguistiques du parler et non sa dimension sociale qui sont attaquées et combattues. En ce sens, la promotion de la qualité de la langue française aboutit à un « assainissement » linguistique basé sur un jugement de valeur, sur la déconsidération sociale d'un parler.

⁴ Giles et Ferrar (1979) font évaluer une langue par des personnes qui ne la connaissent pas. Il apparaît clairement que, dépourvues d'une connaissance sociale d'un parler, les personnes se trouvent incapables d'émettre un jugement sur cette langue.

⁵ La Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Commission Larose) recommande (2001 : 89) « 63 : que soit mise en œuvre une politique de valorisation du français standard en usage au Québec. Que cette politique contribue à l'élaboration, à l'instrumentation et à la diffusion d'une norme linguistique conciliant le respect de la langue française telle que parlée par les autres francophones et francophiles et la légitimité des particularités des usages de la langue française du Québec. ».

⁶ Cette position n'est pas en contradiction avec la volonté d'améliorer l'enseignement d'une bonne qualité de la langue, tout au contraire : les lacunes d'un système d'enseignement peuvent d'autant plus être comblées si les balises linguistiques et normatives sont clairement posées – et, surtout, si ces balises correspondent au comportement linguistique des élèves qui fréquentent ce système scolaire.

⁷ Les recueils linguistiques de « bon usage », de forme « ne dites pas, dites » (Aléong, 1981 : 32) en sont les instruments, même si (ou bien que) certains « canadienismes » semblent inaltérables dans l'usage.

Par conséquent, camouflée dans la notion de « qualité » se trouve celle du « statut social » de la langue – la valeur et le prestige social de ses locuteurs. On constate que les deux derniers aspects repris par la Charte de la langue française, l'aspect socio-économique et l'aspect sociolinguistique, sont liés comme les deux faces d'une même médaille : une dévalorisation sociale par rapport aux anglophones favorisés économiquement d'un côté et, de l'autre, une dévalorisation par rapport aux Français de France, ou, du moins, par rapport à leur parler standardisé, favorisé linguistiquement. Ainsi, parallèlement à un « aménagement » socioéconomique bien réglementé par la Charte, s'opère un « aménagement linguistique » qui s'attaque à travers le « corps » de la langue⁸ au statut sociolinguistique de la variété linguistique québécoise. Les deux aménagements sont éminemment sociaux : ils s'attaquent tous deux à des iniquités, à des stigmates sociaux associés au parler québécois et à ses locuteurs. Ainsi, sous peine de rester superficielles, les mesures visant à promouvoir la qualité et le statut de la langue française doivent forcément aller de pair avec l'amélioration de l'association sociale ou socioéconomique d'un parler et de ses locuteurs. Nous allons donc observer de quelle manière la perception du stigmatisme social associé au français québécois a évolué durant ces dernières décennies.

Perceptions d'un parler

Ces « aménagements » socioéconomiques et linguistiques, ont-ils pu changer le stigmatisme? La langue française parlée au Québec est-elle « susceptible d'être publiquement et officiellement affirmée et reconnue » (Bourdieu, 1980 : 69), d'être une langue « écrite »? L'évolution des perceptions linguistiques à travers ces vingt-cinq dernières années reflète-t-elle un changement dans l'association sociale négative par rapport au français du Québec? L'aménagement du « corps », de la « qualité », est-il accompagné d'un changement de la perception des langues?

Idéalement, ces questions trouveraient leur réponse dans une série de données longitudinales, (recueillies avant, pendant et après l'instauration de la Charte) sur les attitudes et les perceptions du français parlé au Québec. Malheureusement, une telle série de données n'existe pas. Nous ne disposons pas de données complètes et comparables nous permettant de retracer une telle évolution des perceptions à travers les dernières décennies du XX^e siècle. La seule possibilité de savoir ou, au mieux, d'inférer prudemment si un changement s'est opéré à travers ce dernier quart de siècle est d'aligner différentes recherches qui ont traité d'une manière ou d'une autre de questions reliées aux perceptions linguistiques au Québec. Ces recherches sont inéluctablement disparates de par leur origine, leur méthodologie, leurs répondants, leurs questions de recherche, leurs résultats et leur portée. Nous allons donc réexaminer quelques thèmes et résultats concernant la perception et les attitudes face au français parlé du Québec à travers des traces et des indices de plusieurs études.

Ces recherches et études sur les perceptions d'une langue ou d'une variété de langue sont des indicateurs de la position sociale qu'occupe ce parler au moment où elles ont

⁸ Nous adaptons ici la notion de « corps » d'une langue (en tant qu'ensemble des sources orales et écrites qui sont utilisées pour la description d'une langue) pour éviter la polysémie de la notion de « corpus », qui se réfère souvent à une base de données d'une langue ou d'une œuvre littéraire particulière.

été effectuées. Ces indicateurs peuvent être lus de deux façons : premièrement et principalement, ce sont les résultats qui nous donnent un aperçu de l'ambiance attitudinale qui régnait lors de l'étude. Deuxièmement et plus indirectement, ce sont les conceptions et questionnements des chercheurs eux-mêmes qui nous renseignent sur une certaine manière d'aborder la question des perceptions, mais aussi celle de la variation linguistique.

« *Those who work in the bush*⁹ »

Lambert, Hudgson, Gardner et Fillenbaum (1960) effectuent une des premières études sur la perception du français. Cette recherche allait rendre la situation sociolinguistique de Québec et de Montréal célèbre à l'échelle internationale. Avant donc qu'une série de lois linguistiques ne soit discutée et adoptée par l'Assemblée nationale, dans un climat où la polémique autour du « joul » est en plein essor, une équipe de chercheurs en psychologie sociale à l'Université McGill invente une méthodologie novatrice qui va devenir célèbre sous le nom de méthode des « faux-couples », ou « *matched guise* » en anglais.

« Cette méthode consiste notamment en un tour de prestidigitation : les sujets entendent plusieurs fois la voix d'un même locuteur qui parle avec plusieurs accents, langues, niveaux langagiers, etc., mais ont l'impression qu'il s'agit de personnes différentes. Ainsi, alors qu'ils pensent évaluer les différentes qualités esthétiques des voix qu'ils entendent, les sujets jugent en fait d'autres dimensions qui ne sont pas évoquées par la voix ou par la personnalité du locuteur, mais par l'accent, la langue ou le niveau de langue » (Laur, 1994 : 76).

Ces chercheurs font écouter plusieurs extraits préenregistrés de la langue parlée française et anglaise à des étudiants de première année de l'Université McGill ainsi qu'à des étudiants d'un collège français prestigieux et catholique. Après une analyse des résultats de ces évaluations linguistiques, Lambert et ses collaborateurs concluent que :

« Les résultats indiquent que les anglophones évaluent les voix anglaises plus favorablement pour la majorité des traits. Les francophones évaluent non seulement les voix anglaises plus favorablement que les voix françaises, mais leurs évaluations des voix françaises sont significativement moins favorables que celles des anglophones. Cette découverte est interprétée comme la preuve d'une réaction de groupe minoritaire de la part de l'échantillon francophone¹⁰ » (Lambert et coll., 1960 : 50-51).

Ainsi, une dévalorisation du français par ses propres locuteurs, les francophones, est comprise comme réaction d'une minorité linguistique. Hormis le fait que, même à l'époque, les francophones ne constituent aucunement une minorité ni au Québec, ni à Montréal, il semble clair que la réaction est plutôt animée par une domination non pas

⁹ « Ceux qui travaillent dans le bois » (traduction libre).

¹⁰ Traduction libre de l'original : « *The results indicate that English Ss evaluate the English guises more favourably on most traits. French Ss not only evaluate the English guises more favourably than French guises, but their evaluations of French guises are reliably less favourable than those of English Ss. This finding is interpreted as evidence for a minority group reaction on the part of the French sample.* »

numérique, mais socioéconomique de l'anglais¹¹. C'est la conclusion à laquelle aboutit déjà Tajfel dans une lecture critique contemporaine :

« ... c'est un fait établi que les classifications en anglais et en français sont corrélées avec le statut socio-économique, d'une manière objective aussi bien que subjective¹² » (Tajfel, 1959 : 88).

Cette association socioéconomique de la part des juges francophones – et anglophones d'ailleurs – devient plus évidente si l'on considère qu'un des locuteurs enregistrés avait introduit une variante stigmatisée socialement :

« Léo parlait avec un accent canadien-français marqué caractéristique de ceux qui travaillent dans le bois¹³ » (Lambert et coll., 1960 : 45).

Pourquoi les francophones – tout comme les anglophones – n'auraient-ils pas évalué ce parler selon les catégories sociales en vigueur, c'est-à-dire pourquoi auraient-ils valorisé ce qui est communément dévalorisé socialement? Ce qui semble encore plus révélateur de l'époque, c'est la confusion qui s'opère entre ce stigmat socioprofessionnel et ce qui est appelé « accent canadien-français ». La position sociale du locuteur se confond avec la langue qu'il parle¹⁴. Le statut du locuteur et la qualité de sa langue semblent faire corps dans l'esprit des chercheurs.

Il nous semble que déjà la conception de l'étude, de par le choix des extraits à évaluer, montre non seulement l'attitude des chercheurs face à ces variations linguistiques, mais aussi que ces attitudes reflètent le climat social de l'époque. Il est difficile de déterminer a posteriori si ce climat est plutôt celui d'une communauté de chercheurs anglophones¹⁵ qui perpétue en quelque sorte ses propres jugements dans les évaluations qu'elle pense mesurer, ou s'il s'agit plutôt d'un climat généralisé dans le Montréal de « l'avant-Révolution-tranquille », et auquel ces chercheurs appartiennent. Néanmoins, la perspective, le contexte et la conception de la norme linguistique s'infiltrèrent dans la perspective, dans le contexte et dans la conception des recherches sur la perception de cette norme – un peu de la même manière que l'attitude du lexicographe s'infiltré dans les définitions d'un dictionnaire, comme le démontre si brillamment Pruvost (2001).

¹¹ Un examen plus détaillé et plus complet de cette étude se trouve dans Laur (2001 : 83-91).

¹² Traduction libre de l'original anglais : « ... the fact is established that the classifications into French and English is correlated with socio-economic status, both objectively and subjectively. »

¹³ Traduction libre de l'original anglais : « Leo spoke with a marked French Canadian accent characteristic of those who work in the bush. »

¹⁴ « ... une hiérarchisation des variétés sociolectales [...] calque la hiérarchisation sociale. Elle se produit spontanément, par le biais de mécanismes associatifs sans doute assez rudimentaires : j'observe que les X, qui pratiquent l'usage X, occupent des positions prestigieuses; j'identifie donc l'usage X comme étant une variété de prestige » (Moreau, 2001 : 15) – tout comme l'inverse est vrai pour une variété stigmatisée socialement.

¹⁵ C'est Preston (1963) qui remarque dans son mémoire de maîtrise une différence dans l'administration des évaluations qui nous renseigne aussi sur un éventuel biais introduit par la personne qui administre le test : « The study [Lambert et al. 1960] was presented to the English listeners by two of the authors, both of whom were known to the students. In the case of the French listeners, it was presented by a priest connected with the college, and by the first author who, while fluent in French, had a noticeable English accent » (1963 : 4).

Cette première étude sur les perceptions linguistiques de quelques Montréalais atteste d'un stigmate social flagrant, lisible et visible dans les résultats de la recherche. L'association socioéconomique favorable de l'anglais (qui rappelle l'aspect socio-économique sus-mentionné) y est aussi présente que l'association sociale d'une variété linguistique (qui rappelle l'aspect sociolinguistique et la confusion qui s'opère entre niveau de langue et valeur sociale). En même temps, la confusion que font les chercheurs eux-mêmes entre le statut et la qualité de la langue est encore plus révélatrice, puisqu'elle n'influence en aucune manière l'interprétation des résultats : cette confusion semble tellement naturelle pour les chercheurs qu'il leur est impossible de conclure à une association socioéconomique et sociolinguistique. Ils doivent donc recourir à une interprétation sociopsychologique, qui est aussi « démunie de toute réalité externe » que la prétendue réaction minoritaire le serait selon les auteurs. Ainsi, le climat social de l'époque est certainement « anté-prise-de-conscience » d'une iniquité sociale et d'une variation valable linguistiquement, mais stigmatisée socialement. Dans les années 1960, les perceptions du français québécois reflètent la stigmatisation sociale à l'état brut.

La variation sociodémographique et sociolinguistique

Les deux décennies qui suivent cette première recherche (1960-1980) voient émerger toute une série d'études issues de cette même veine méthodologique des faux-coups. Deux différents courants ou séries de recherches se distinguent dans cette prolifération d'études « attitudinales ». Une première série de recherches, toujours principalement dans une tradition sociopsychologique, tendent à raffiner aussi bien l'outil méthodologique que les résultats obtenus en 1960 par Lambert et ses collaborateurs (Preston, 1963; Lambert, Frankel et Tucker, 1966; Brown, 1969; Lambert et Aellen, 1969; Genesee et Holobow, 1989). En variant les voix et les juges selon plusieurs dimensions, telles que le sexe, l'âge ou l'origine, ces études arrivent à un ensemble de facteurs intéressants à retenir.

L'un d'eux permet de découvrir que les caractéristiques sociodémographiques (comme l'âge, le sexe, le niveau socio-économique, etc.) des évaluateurs aussi bien que celles des locuteurs qui prêtent leurs voix aux enregistrements ont une influence évidente et marquée sur les évaluations faites des langues. Ainsi, il apparaît clairement que plusieurs caractéristiques des juges doivent être prises en compte si l'on recherche d'éventuels déterminants d'une variation perceptive des langues. Ces résultats confirment qu'un parler est fonction des positions sociales et sociodémographiques des locuteurs et de leurs évaluateurs, et non une caractéristique intrinsèque du parler lui-même. Une simple attribution de cette variation à une « dévalorisation systématique des francophones » par rapport à leur parler ne semble plus cohérente après ces résultats. L'évaluation de la qualité devient donc une conséquence du statut, et toute recherche ou analyse devrait dorénavant en rendre compte.

De plus, contrairement à Lambert et ses collaborateurs, chez qui la variante « québécoise » du français s'est infiltrée sans être systématiquement analysée, quelques-unes de ces études intègrent dans leur conception, à côté de l'évaluation de l'anglais, deux variantes du français appelées par exemple « *Continental French* » (Brown, 1969),

« *Parisian French* » et « *Canadian French* » (Preston, 1963). Elles étudient donc plus méthodiquement les évaluations du français parlé au Québec¹⁶. Même si les résultats de ces dernières études ne sont pas unanimes ou concluants, il apparaît clairement que la dynamique entre les variantes du français semble aussi importante pour l'étude des perceptions linguistiques que celle entre l'anglais et une de ces versions françaises. L'évaluation qualitative d'un parler devait alors être reliée à la variation intralinguistique.

Les résultats de cette première série d'études en sociopsychologie suscitent donc chez les sociolinguistes québécois un intérêt pour l'évaluation de différentes variétés de français¹⁷. Ainsi, la méthode des « faux couples » quitte le strict domaine de la psychologie sociale pour devenir la mesure par excellence de ce qu'on va désormais appeler les « attitudes linguistiques ». Cette deuxième série de recherches est donc plutôt sociolinguistique, même si la méthodologie est conservée.

En opposant différentes variantes dichotomisées du français, plusieurs études se concentrent sur les associations intra-linguistiques, comme l'évaluation du « français académique » et du « franco-québécois » (Mear-Crine et Leclerc, 1976), d'un « niveau soigné » et d'un « niveau populaire » (Govaert-Gauthier, 1979), du « parler ordinaire » (Noël, 1980), du « français québécois » et du « français de France », etc. Les résultats convergent tous vers un seul et unique constat : les adolescents ou les adultes interrogés associent invariablement un statut social à une variante, ils reconnaissent sa valeur sociale, par exemple :

« Lorsqu'elles [les personnes enregistrées] utilisent le français académique, leur niveau socioéconomique est jugé comme étant significativement plus élevé que lorsqu'elles s'expriment en franco-québécois » (Mear-Crine et Leclerc, 1976 : 166).

Ce qui confirme simplement que les locuteurs d'une langue savent très bien reconnaître les différents niveaux sociaux associés aux niveaux linguistiques et à leurs locuteurs. Pourquoi n'associeraient-ils pas le parler « franco-québécois », choisi pour son

¹⁶ Signalons aussi que, dans une des études sur les motivations de l'apprentissage d'une langue seconde (Gardner et Lambert, 1972), le français appris par des Américains (de Louisiane ou du Maine) était vu comme moins favorable que l'anglais. Un stéréotype négatif envers toutes les variétés de français non standard était donc un des résultats majeurs de l'étude. Ainsi aurait-on pu conclure que le français (dans toutes ses variantes nord-américaines tout du moins) est une langue associée à un prestige social moindre comparativement à l'anglais. Ces études restent donc dans la dichotomie anglais/français, en prenant soin tout de même de préciser « quelle sorte » de français elles utilisaient pour leurs extraits parlés, par exemple : « *educated or cultured variety, not the strong or exaggerated French Canadian style* » (Lambert, Frankel et Tucker, 1966), « la variété éduquée ou cultivée, pas le style français canadien, fort et exagéré » (traduction libre).

¹⁷ Ce « nouvel » intérêt en sociolinguistique pour les attitudes était pourtant déjà très présent dans la première recherche faite par le père de la sociolinguistique variationniste, William Labov. Dans son étude de plusieurs variantes phonologiques sur l'île de Martha's Vineyard au début des années 1960, il constate que cette variation est due à une attitude « îlienne » de ceux qui veulent rester sur l'île, par opposition à une attitude « pro-continent » de ceux qui cherchent leur avenir sur le continent. Malheureusement, la recherche sur les attitudes comme déclencheurs d'une variation linguistique n'a pas vraiment été suivie dans la tradition créée par Labov et ses disciples (Labov, 1968, « On the Mechanisms of Linguistic Change », dans : Labov (1972), p. 1-42. Il s'agit de son mémoire de maîtrise rédigé sous la direction de Uriel Weinreich à l'Université de Columbia en 1962).

association avec une couche sociale inférieure, à « des occupations et des salaires moins élevés »? Ainsi, le parler de personnes occupant un emploi socialement prestigieux est lui aussi évalué comme étant socialement plus prestigieux. Cette réflexion socio-linguistique faite, il devient clair que l'association socioéconomique des parlers reflète une réalité socioéconomique de ses locuteurs. Les membres d'une communauté reconnaissent ces associations sociales d'un parler ou d'une langue. L'unanimité de cette reconnaissance est souvent relevée :

« ... on est frappé par la force de l'accord de l'ensemble des écoles dans l'association des formes de parler avec les occupations » (Laberge et Chiasson-Lavoie, 1971 : 104).

Ainsi, le partage de la reconnaissance sociale d'un parler à l'intérieur d'une communauté est confirmé, l'explication de la sous-évaluation du « français québécois » trouvée : les locuteurs du français québécois occupent réellement une place infériorisée au sein de la francophonie et du Québec. Ils sont associés à un statut social et à des occupations inférieurs, ce qui se manifeste dans les jugements sociaux sur leur parler¹⁸. L'appartenance à une communauté linguistique permet donc à ses membres de juger des différents niveaux sociaux à travers leurs manifestations linguistiques. Il paraît dorénavant clair que le français québécois ne pouvait rehausser son statut qu'en rehaussant le statut hiérarchique et social réel de ses locuteurs.

La description d'une dynamique sociale et linguistique jusqu'alors inconnue permet d'aborder la variation sociale et linguistiques sous un autre angle. Ce sont surtout les travaux de Labov, prouvant que tout parler a une logique interne, ainsi que ceux de Bourdieu, dévoilant les systèmes sociaux de connaissance et de reconnaissance ainsi que la valeur marchande d'une langue, qui déclenchent la prise de conscience qu'il existe des facteurs autres que prescriptifs ou purement linguistiques pour aborder la question d'une « qualité » de langue : les niveaux sociaux, linguistiquement encodés, sont cristallisés autour d'une norme. C'est la variante qui occupe la position de la norme qui permet de (dé-)classer les autres variantes.

La pléthore d'études sur les attitudes qui ont ponctué ces deux décennies montrent une certaine « stagnation attitudinale » face au français québécois. Aucun changement significatif n'a pu être trouvé, même si certaines tendances se font sentir. L'évolution se situe davantage au niveau de la compréhension des dynamiques en jeu concernant l'aspect social des évaluations linguistiques. Pendant les années de prolifération de lois linguistiques (loi 63, loi 22), culminant avec la Charte en 1977, l'étendue de l'influence exercée par le statut social sur toute production langagière se répand lentement dans les connaissances. Les nouvelles idées prennent du temps à faire leur chemin dans la pensée universitaire et profane. Ainsi, les attitudes linguistiques semblent être suspendues, en sursis; c'est le calme avant la tempête.

¹⁸ D'autres études faites dans une tradition méthodologique ethnographique, censées mesurer le changement que produit la Charte dans les attitudes des travailleurs et employés, ont pu confirmer que la différence sociale et socioéconomique était très prononcée et encore trop bien ancrée chez les gens pour qu'un changement abrupt se produise après l'instauration de la Charte (Heller et coll., 1982; Taylor et Simard, 1981, entre autres).

Changer le stigmate social en référence linguistique

Cette « stagnation » des attitudes ou des perceptions était certainement due à la lenteur intrinsèque d'un changement attitudinal, mais aussi aux recherches elles-mêmes, confinées dans leurs propres limites méthodologiques. Contrainte à un nombre limité d'évaluations, la méthode indirecte des faux-couples reste une étude de laboratoire peu représentative de la population étudiée et semble s'être cantonnée dans une sorte de « constat social ». Pour échapper à cela, quelques chercheurs se sont tournés vers des évaluations « directes¹⁹ » des attitudes, et donc vers des enquêtes par questionnaire. Celles-ci présentent l'avantage d'être distribuées à un plus grand nombre de personnes, d'être plus représentatives, et par conséquent de permettre des analyses statistiques plus poussées sur les déterminants des attitudes ainsi que sur la variation des perceptions du français québécois. En même temps, la notion de « qualité » peut désormais être reliée à celle d'une association socioéconomique réelle. Quelques résultats retiennent ici l'attention, puisqu'ils indiquent nettement une nouvelle tendance des perceptions linguistiques.

Une enquête par questionnaire auto-administré auprès d'un échantillon aléatoire de Montréalais²⁰, réalisée pendant l'hiver 1995-1996 (Laur, 2001), permet en quelque sorte de réévaluer les résultats obtenus par les études de « faux-couples » tout en intégrant d'autres perspectives méthodologiques et conceptuelles. Dans cette étude, la majorité des Montréalais associent le français parlé au Québec à des valeurs intégratives, et donc à un usage familial. Mais il est aussi parfois, plus rarement, associé à un statut plus instrumental et plus prestigieux²¹. Ainsi, il existe des personnes qui attribuent au français québécois le statut de langue à part entière – lui accordant des « qualités » de solidarité, de familiarité, aussi bien que des « qualités » de statut, d'instrumentalité. Ce sont surtout ces dernières qui confèrent au parler la valeur socioéconomique et le prestige indispensables pour accéder au rang des parlers « de qualité ». Pour ces personnes, le français québécois est une langue susceptible d'offrir à ses locuteurs un statut et un prestige assez élevés. L'association socioéconomique, quoique présente chez tous les locuteurs, montre donc une certaine variation. Cette variation perceptive marque clairement un changement des attitudes envers le français parlé au Québec.

Si le français québécois a le potentiel d'une langue « de qualité », c'est que le rapport à la norme – une norme proprement québécoise donc – a changé. Ce changement implique forcément aussi une évolution des perceptions face au français de France. Ainsi, toujours selon les résultats de Laur (2001), le français « parlé en France » ne semble plus être associé à un « niveau linguistique soigné » pour la majorité des Montréalais, puisque les attributs accordés à la variante hexagonale ne montrent que peu de différenciation

¹⁹ Nous faisons ici la distinction entre différentes sortes de mesures des attitudes : la méthode « indirecte » étant celle des « faux-couples » puisqu'elle essaie de mesurer des comportements sans directement les demander contraste avec la méthode « directe » qui suscite des réponses à des questions directement posées (voir surtout Laur, 1994, 2001).

²⁰ Il s'agit d'un échantillon de 352 personnes. Les analyses effectuées sont notamment des analyses factorielles qui réduisent le nombre de variables à traiter ainsi que des analyses de régression multiple afin de mieux cerner les déterminants de la variation perceptive.

²¹ Ces évaluations utilisent – tout comme les études de faux-couples – des échelles sémantiques pour évaluer plusieurs variantes linguistiques.

par rapport à la variante québécoise. Un tel détachement face au « français de France » ressort aussi d'une étude réalisée en 1998 auprès de 1591 francophones (Bouchard et Maurais, 2001) : 87,9 % des personnes aimeraient conserver les particularismes québécois, sans perdre la possibilité de pouvoir communiquer avec d'autres membres de la francophonie²². Pour ces francophones, un « français international » serait donc davantage une *lingua franca* destinée à la communication internationale qu'un calque de la variété normative de France.

Cette perception des francophones québécois est en partie partagée par leurs concitoyens. Bouchard et Maurais (1999) ont élargi leur enquête auprès de 302 anglophones et 336 allophones : 45 % des allophones disent eux-mêmes parler « à la manière québécoise » ainsi que 67 % des anglophones. De plus, 68 % des allophones et 75 % des anglophones trouvent que les francophones nés au Québec parlent bien. On constate donc aussi un changement dans la perception du français québécois par les autres communautés linguistiques présentes au Québec.

Cette « nouvelle » attitude attribuée à une variante locale, québécoise, les qualificatifs d'un standard, d'une norme. La standardisation du français en usage au Québec est de toute manière entamée, même si « le modèle du français standard n'est pas décrit et demeure encore implicite dans l'usage québécois²³ ». La standardisation, intrinsèque à toute variation sociale et géographique assez étendue, est en marche. Un tel standard proprement québécois déplace le stigmate social sur ses propres variantes socialement moins prestigieuses, mais en produit aussi une variante socialement valorisée. Ainsi, Bouchard et Maurais (1999) montrent dans leur enquête que 84 % des francophones affirment plutôt parler à la manière québécoise (par rapport à la manière française). Peu de francophones québécois souhaitent parler « comme des Français de France » (4 %) ou « comme la plupart des politiciens du Québec » (6 %), les autres étant plutôt partagés entre le parler des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada (44 %) et celui des gens ordinaires (47 %). La norme du français québécois se situerait donc entre ces deux dernières variantes.

C'est dans une « reprise » des mêmes données, mais cette fois-ci en comparaison avec une enquête antérieure, que nous pouvons retracer une certaine évolution de la perception du français québécois : Bouchard et Maurais (2001) comparent certaines données de l'étude faite en 1998 avec une autre qui date de 1983²⁴. Cette comparaison longitudinale, la seule disponible sur les perceptions du français québécois, fait état

²² L'énoncé qui permettait de se prononcer en faveur des particularismes québécois était le suivant : « Les mots d'ici constituent une richesse qu'il faut absolument conserver ». La grande majorité (88,2 %) se prononce aussi pour une communication internationale : « Les francophones du Québec devraient être capables de parler également un français international ».

²³ Voir P. Martel et H. Cajolet-Laganière (2000 : 382) ainsi que les communications présentées par R. Vézina (*La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française*), par M. Bergeron (*Le traitement de la variation terminologique dans les technologies de l'information à l'OLF*) lors du 70^e congrès de l'ACFAS (Université Laval à Québec en mai 2002).

²⁴ Pour l'enquête de 1983, il s'agit d'entrevues auprès de 500 personnes à Montréal et de 200 personnes à Québec, toutes nées au Québec et âgées de 18 ans ou plus. L'enquête de 1998 a été faite auprès d'un échantillon représentatif de la population francophone du Québec, de 18 ans ou plus, comptant 1591 francophones.

d'une évolution des perceptions entre 1983 et 1998 : la proportion de personnes qui pensent que « les mots d'ici constituent une richesse qu'il faut absolument conserver » passe de 73,2 % en 1983 à 87,9 % en 1998. En 1983, près de trois répondants sur quatre (73,2 %) pensaient que les mots utilisés au Québec constituaient un obstacle à la communication avec les francophones d'autres pays. Cette proportion tombe en 1998 à 42,1 %. Dans cette même ligne de changement, la moitié (50 %) des personnes pensaient encore en 1983 que les francophones du monde devraient utiliser le même vocabulaire partout; en 1998, un tiers seulement (35,2 %) des Québécois francophones sont encore de cet avis. Une ouverture à l'égard des anglicismes se fait également sentir : en 1983, 79 % des personnes trouvaient qu'il faudrait éliminer les mots anglais du français d'ici. Quinze ans plus tard, on note une plus grande tolérance envers les emprunts, surtout chez les jeunes, même si 57,7 % trouvent encore en 1998 qu'il faudrait les éliminer. « La très grande majorité des Québécois se sont montrés favorables à l'utilisation des québécismes », constatent Bouchard et Maurais (2001 : 90). On peut inférer que ce changement d'attitudes envers le français québécois s'est mis en place lentement, mais sûrement, du moins à partir du début des années 1980. La perception du français québécois est continuellement en évolution et la tendance semble aller vers un standard québécois en voie de définition. L'émergence du sceau de la qualité se fait sentir.

Qu'est-ce qui fait pencher la balance vers une reconnaissance du français québécois? Qui sont ces personnes qui « voient » dans le français québécois une langue « à part entière »? Les données analysées par Laur (2001) donnent certaines pistes, mais la réponse n'est pas simple : il ne s'agit ni d'un seul groupe linguistique (de langue maternelle ou d'usage), ni d'un groupe d'âge en particulier, ni de personnes ayant une seule origine commune²⁵. Cette évaluation du français québécois est surtout influencée par une appartenance plutôt complexe à laquelle se rallient des personnes de langues maternelles diverses, mais ayant le français pour langue d'usage et ayant vécu longtemps au Québec – c'est-à-dire les personnes qui s'identifient comme étant Québécoises²⁶. Cette identité, choisie parmi d'autres par les répondants, se révèle donc plutôt multiforme, composite et non exclusive. L'évolution de l'appartenance identitaire durant ces vingt-cinq dernières années aurait influencé celle des perceptions linguistiques²⁷.

L'importance que prend cette identification québécoise dans l'explication d'une évaluation plus intégrale du français québécois renvoie à un investissement identitaire, voire à une revendication identitaire. Il est connu qu'un groupe revendicateur évoque une identité collective pour accéder à une légitimité (Bourdieu, 1980 : 69). Une telle

²⁵ L'enquête permettait d'analyser plusieurs caractéristiques des personnes pour connaître leur pertinence dans l'explication du phénomène (par analyse de régression hiérarchique en blocs) : le sexe, l'âge, la religion, le niveau de scolarité et de revenu, le domaine professionnel, le lieu de naissance, la nationalité, la sédentarité, l'appartenance minoritaire ainsi que les langues maternelles et d'usage.

²⁶ Le facteur « identité québécoise » est constitué par analyse factorielle à la base de plusieurs réponses données au questionnaire (tels que l'identification « de souche » ainsi que l'évaluation de l'importance de s'identifier en tant que Québécois ou que Québécoise et de parler français).

²⁷ C'est par des analyses de régression hiérarchique que ce lien significatif entre « identité québécoise » et « évaluation du français québécois » a pu être établi.

légitimation déclencherait un déplacement des variantes linguistiques perçues comme légitimes. Si les « dilemmes identitaires » sont à l'origine de la Charte de la langue française, comme le constate Guy Rocher dans le présent numéro, c'est sur le changement de l'identification des Québécois que l'évolution des perceptions du français québécois se base. Et cette nouvelle identification permet de « voir » le français québécois sous un autre angle : celui d'une langue à part entière.

Disons en résumé que ce changement, dont l'identification est l'élément déclencheur, amène à porter un autre regard sur la langue parlée au Québec, lui permet d'être valorisée socialement. Disons aussi que cette affirmation québécoise envers un autre comportement normatif va de pair avec une prise de conscience des effets socio-économiques que peut avoir l'utilisation d'une langue ou d'un parler. Cette prise de conscience concerne le rapport sociolinguistique du français québécois avec le français de France, mais aussi le rapport plutôt socioéconomique avec l'anglais. La position sociale prestigieuse qu'occupe traditionnellement l'anglais au Québec est contestée par cette nouvelle attitude qui valorise davantage le français québécois.

Soulignons encore une fois que la perception du français québécois n'est pas pour autant unanime. On observe simplement une nette tendance en faveur d'une plus grande acceptation du parler local, voire d'une standardisation de ce parler. Cette acceptation est nouvelle, mais parallèle à une perception plus conservatrice des variations linguistiques québécoises. Cette dernière position est surtout défendue, comme le remarquait déjà Aléong en 1981, par les professionnels de la langue, c'est-à-dire par des personnes qui ont beaucoup investi dans un capital linguistique qu'ils perdraient en acceptant une remise en question de ses fondements. Néanmoins, le repère social servant à évaluer le français québécois n'est plus le même.

Un impact voilé de la Charte?

Existe-t-il un rapport entre l'existence de la Charte et ce changement des perceptions? Quel rôle a pu jouer la Charte dans cette évolution? Le contexte historique relie certainement, quoique indirectement, l'évolution des perceptions à la Charte. Tout le contexte de la Révolution tranquille, bassin de maints changements sociaux, fait naître la Charte et prépare le terrain pour une telle évolution des perceptions. C'est surtout l'émergence d'une identité québécoise qui catalyse les deux. Mais il s'agit d'un trait d'union entre les trois, rien de plus. Néanmoins, même si les règles strictes en vigueur en recherche nous interdisent d'établir un lien clair et direct entre l'existence de la Charte et l'évolution des perceptions retracées dans cet article, nous nous permettons d'émettre un « *well educated guess* » (une sorte de « supposition raisonnée »), terme emprunté à une méthode en recherche quantitative, qui substitue aux données manquantes une inférence logique (Tabachnik et Fidell, 1989).

Trois raisons nous amènent à supposer que l'émergence d'une nouvelle perception du français parlé au Québec a été consolidée par la mise en place des différentes législations linguistiques, notamment celle de la Charte : 1) une nette amélioration de la situation socioéconomique des locuteurs du français au Québec s'est produite ces dernières décennies. L'amélioration objective de la position sociale des francophones a produit une « gentrification linguistique » qui s'accompagne d'une amélioration du

prestige social de leur parler. Puisque la position sociale d'un locuteur déteint sur la perception de son parler, son ascension sociale entraîne par conséquent une réévaluation à la hausse des associations sociales de son parler. Cet aspect serait une retombée directe de la législation qui porte sur le français au travail, la francisation des entreprises par exemple – facteur non négligeable dans la procédure d'embauche et de promotion des francophones. 2) La deuxième raison touche au travail considérable sur le « corps » de la langue – un des objectifs poursuivis par la Charte et ses institutions. Ce travail a forcé les francophones – profanes comme linguistes – à reconsidérer et réévaluer certains aspects du parler d'ici. À long terme, ces différents aspects du français québécois pourraient donc se métamorphoser : du stigmatisme social au particularisme choyé. 3) Finalement, l'évolution parallèle des recherches sur les perceptions est elle-même le signe et le reflet d'une perception différente de la place que les langues en général et le français québécois en particulier occupent dans la société québécoise. Parallèlement et proportionnellement à un rééquilibrage social de la langue française au Québec et de ses locuteurs, la conception du stigmatisme social a pu changer. Le discours puriste sur la qualité de la langue et les chercheurs – tout comme les autres locuteurs – ont pu délaisser leur vision stigmatisée de la langue au profit d'une analyse de son association socioéconomique. C'est une prise de conscience sociale face à la langue. Cette prise de conscience du stigmatisme social du français québécois survient au moment où sa cause historique tend à disparaître : l'iniquité sociale entre anglophones et francophones au Québec ainsi que l'inégalité linguistique entre le parler d'ici et celui d'outremer. De plus, le discours sur la variation sociale et géographique a quitté les tours d'ivoire et anime des conceptions nouvelles de ce qu'un parler québécois peut être ou peut représenter dans la société québécoise aujourd'hui. Les attitudes et perceptions étant par nature réfractaires aux changements, il est permis de supposer que nous sommes en présence d'un début d'équilibre linguistique à un niveau socio-démographique et socioéconomique, tout comme à un niveau sociolinguistique et perceptif.

C'est la première raison évoquée qui nous permet de revenir à l'amalgame fait entre le statut et la qualité de la langue. L'évolution du statut d'un groupe linguistique déclenche forcément celle du statut de sa langue. En améliorant la valeur et le prestige social de ses locuteurs, la Charte aurait indirectement contribué à l'amélioration de la « qualité » du français québécois. La stigmatisation du parler en « mauvaise » qualité a perdu son fondement, puisque ses locuteurs, en tant que collectivité, ne sont plus aussi stigmatisés socialement. Ainsi, c'est plutôt par un effet boule de neige que la « qualité » du français québécois s'améliore : le statut socioéconomique rehaussé de ses locuteurs permet une identification plus positive et une perception plus prestigieuse de leur singularité linguistique, dès lors améliorée qualitativement. En fin de compte, l'amalgame fait entre l'aspect socioéconomique et l'aspect sociolinguistique du statut et de la qualité du français québécois aura profité aux deux : la Charte bouscule le premier directement, et le deuxième en bénéficie par procuration.

Bibliographie

- ALÉONG, Stanley (1981). « Discours nationalistes et purisme linguistique au Québec », dans : *Culture*, vol. 1, n° 2, p. 31-41.
- BOUCHARD, Chantal (2001). « L'Office de la langue française : une naissance tant attendue », dans : *Terminogramme*, n° 101-102, hors-série.
- BOUCHARD, Pierre et Jacques MAURIS (1999). « La norme et l'école. L'opinion des Québécois », dans : *Terminogramme*, n° 91-92, p. 91-116.
- BOUCHARD, Pierre et Jacques MAURIS (2001). « Évolution des perceptions des Québécois sur la norme », dans : *Langues et Sociétés*, n° 39, p. 77-91.
- BOURDIEU, Pierre (1980). « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans : *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, p. 63-71.
- BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURHIS, Richard Y. et Dominique LEPICQ (1993). « Quebecois French and Language Issues in Quebec », dans : Posner, R. et J. N. Green (dirs.), *Trends in Romance Linguistics and Philology, Vol. 5 : Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance*, Berlin, de Gruyter, p. 345-381.
- BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD (1971). *Le choc des langues au Québec. 1760-1970*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- BROWN, Bruce Leonard (1969). *The Social Psychology of Variations in French Canadian Speech Styles*, Thèse de doctorat, Université McGill, Montréal.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DU FRANÇAIS ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC (Commission Gendron) (1972). *Rapport*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 3 vol.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (Rapport Larose) (2001). *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Publications du Québec.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME (Commission Laurendeau-Dunton) (1967-1970). *Rapport*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 6 vol.
- D'ANGLEJAN, Alison et Richard W. TUCKER (1973). « Sociolinguistic Correlates of Speech Style in Quebec », dans : Shuy, R. et R.W. Fasold (dirs.), *Language Attitudes : Current Trends and Prospects*, Washington, D.C., Georgetown University Press, p. 1-27.
- DICKINSON, John A. et Brian YOUNG (1995). *Brève histoire socio-économique du Québec*, Nouvelle édition, Sillery, Les Éditions du Septentrion.
- GARDNER, Robert C. et Wallace E. LAMBERT (1972). « Student's Stereotypes of French-Speaking People », dans : Gardner, R.C. et W.E. Lambert (dirs.), *Attitudes and Motivation in Second-Language Learning*, Newbury House Publishers, Rowley, MA, p. 97-104.
- GENESE, Fred et Naomi HOLOBOW (1989). « Change and Stability in Intergroup Perceptions », dans : *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 8, n° 1, p. 17-38.
- GILES, Howard et Kathryn FERRAR (1979). « Some Behavioural Consequences of Speech and Dress Styles », dans : *British Journal of Social and Clinical Psychology*, n° 18, p. 209-210.
- GOVAERT-GAUTHIER, Suzanne (1979). « Attitudes de vingt-huit Montréalais francophones sur le français parlé au Québec », dans : P. Thibault (dir.), *Le français parlé. Études sociolinguistiques*, Edmonton, Linguistic Research Inc., p. 145-152.

- HELLER, Monica, Jean-Paul BARTHOLOMOT, Laurette LEVY et Luc OSTIGUY (1982). *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, Gouvernement du Québec, Office de la langue française, coll. « Langues et Sociétés ».
- LABERGE, Suzanne et Michèle CHIASSON-LAVOIE (1971). « Attitudes face au français parlé à Montréal et degrés de conscience de variables linguistiques », dans : Regna Darnell (dir), *Diversity in Canadian Society*, Linguistic Research.
- LAFOREST, Marty (1997). *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit Blanche Éditeur.
- LAMBERT, Wallace E. et Carol AELLEN (1969). « Ethnic Identification and Personality Adjustments of Canadian Adolescents of Mixed English-French Parentage », dans : Lambert, W. E. (1972), *Language, Psychology and Culture*, Stanford, Stanford University Press, p. 265-289.
- LAMBERT, Wallace E., R. C. HODGSON, R. C. GARDNER et S. FILLENBAUM (1960). « Evaluational Reactions to Spoken Language », dans : *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 60, n° 1, p. 44-51.
- LAMBERT, Wallace E., Hannah FRANKEL et Richard W. TUCKER (1966). « Judging Personality Through Speech : A French-Canadian Example », dans : *Journal of Communication*, vol. 16, n° 4, p. 305-321.
- LAUR, Elke (1994). « À la recherche d'une notion perdue : les attitudes à la québécoise... », dans : *Culture*, vol. 14, n° 2, p. 195-208.
- LAUR, Elke (2001). *Perceptions linguistiques à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- LAUR, Elke (2002). « Espaces linguistiques à Montréal », dans : *Marges linguistiques*, n° 3.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIERE (2000). « Quelle langue pour l'avenir? », dans : M. Plourde (dir.), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Les Publications du Québec, Fides, p. 379-389.
- MEAR-CRINE, Annie et Thérèse LECLERC (1976). « Attitudes des adolescents canadiens-français vis-à-vis du franco-québécois et du français académique », dans : *Cahiers de linguistique*, n° 6, p. 155-170.
- MOREAU, Marie-Louise (2001). « La norme : quelle fonction? », dans : *Langues et sociétés*, n° 39, p. 11-24.
- NOËL, Danièle (1980). *Le français parlé : analyse des attitudes des adolescents de la ville de Québec selon les classes sociales*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- PRESTON, M. S. (1963). *Evaluational Reactions to English, Canadian French and European French Voice*, Mémoire de maîtrise, Université McGill.
- PRUVOST, Jean (2001). « À la recherche de la norme : sa représentation lexicographique et dictionnaire chez Larousse et Robert et la triple investigation », dans : *Langues et sociétés*, n° 39, p. 139-170.
- TABACHNIK, Barbara G. et Linda S. FIDELL (1989). *Using multivariate statistics*, New York, Harper & Row.
- TAJFEL, Henri (1959). « A Note on Lambert's 'Evaluational Reactions to Spoken Languages' », dans : *Canadian Journal of Psychology*, vol. 13, p. 86-92.
- TAYLOR, Donald M. et Lise SIMARD (1981). *Les relations intergroupes au Québec et la loi 101 : les réactions des francophones et des anglophones*, Québec, Office de la langue française.